



Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 15 juillet 2020

La réunion a eu lieu par visioconférence

Ordre du jour :

1. **Approbation des projets de procès-verbal des 24 juin 2020 et 1er juillet 2020**
2. **Avis quant à la recevabilité des 11 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :**
 - Demande de pétition publique 1644 - Enlever la fonction « commentaire » sur les sites d'informations (RTL, ELDO, etc.)**
 - Demande de pétition publique 1645 - DROIT D'EXERCER SON REFUS DE VACCINATION COVID-19**
 - Demande de pétition publique 1646 - Prime de risque au personnel soignant**
 - Demande de pétition publique 1647 - Pas d'impôts sur les primes exceptionnelles ni le 13ème mois offerts par les patrons**
 - Demande de pétition publique 1648 - CONGÉ COVID-19**
 - Demande de pétition publique 1649 - Pensiounsberechtigt no 40 Joer Déngscht**
 - Demande de pétition publique 1650 - Aféierung vum allgemengen Wierdénsgcht fir all Lëtzebuerger ab 17 Joer fir op mannst 12 Méint**
 - Demande de pétition publique 1651 - Rectification de l'âge de la retraite**
 - Demande de pétition publique 1652 - Augmentation des moyens de ramassage des déchets liés au Covid-19**
 - Demande de pétition publique 1653 - Retour à l'ancien système et règlement des Adapto**
 - Demande de pétition publique 1654 - "Suppression d'accès et filtrage complet du trafic de tous sites à caractère pornographique sur Internet depuis le Grand-Duché de Luxembourg"**

3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**
4. **7530 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2018)**
- Rapporteur : Monsieur Marc Goergen
- Examen et adoption d'un projet de rapport
5. **Divers**

*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Georges Engel remplaçant Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, M. Paul Galles, Mme Chantal Gary, M. Gast Gibéryen, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, M. Marco Schank

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Simone Asselborn-Bintz

M. David Wagner, observateur délégué

*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission

*

1. **Approbation des projets de procès-verbal des 24 juin 2020 et 1er juillet 2020**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés.

2. **Avis quant à la recevabilité des 11 nouvelles demandes de pétition publique suivantes :**

Demande de pétition publique 1644 - Enlever la fonction « commentaire » sur les sites d'informations (RTL, ELDO, etc.)

Demande de pétition publique 1645 - DROIT D'EXERCER SON REFUS DE VACCINATION COVID-19

Demande de pétition publique 1646 - Prime de risque au personnel soignant

Demande de pétition publique 1647 - Pas d'impôts sur les primes exceptionnelles ni le 13ème mois offerts par les patrons

Demande de pétition publique 1648 - CONGÉ COVID-19

Demande de pétition publique 1649 - Pensiounsberechtigt no 40 Joer Déngscht

Demande de pétition publique 1650 - Aféierung vum allgemengen Wierdéngscht fir all Lëtzebuurger ab 17 Joer fir op manst 12 Méint

Demande de pétition publique 1651 - Rectification de l'âge de la retraite

Demande de pétition publique 1652 - Augmentation des moyens de ramassage des déchets liés au Covid-19

Demande de pétition publique 1653 - Retour à l'ancien système et règlement des Adapto

Demande de pétition publique 1654 - "Suppression d'accès et filtrage complet du trafic de tous sites à caractère pornographique sur Internet depuis le Grand-Duché de Luxembourg"

AVIS POSITIFS

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 15 juillet 2020 un avis positif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1646** - Prime de risque au personnel soignant*

Dépôt: le 29.06.2020 à 23:28

Pétitionnaire: Daniel Vicente Rodrigues

*Demande de pétition publique **1649** - Pensiounsberechtigt no 40 Joer Déngscht*

Dépôt: le 02.07.2020 à 20:27

Pétitionnaire: Frank Bindels

*Demande de pétition publique **1652** - Augmentation des moyens de ramassage des déchets liés au Covid-19*

Dépôt: le 05.07.2020 à 22:23

Pétitionnaire: Erick Thiéry

*Demande de pétition publique **1654** - "Suppression d'accès et filtrage complet du trafic de tous sites à caractère pornographique sur Internet depuis le Grand-Duché de Luxembourg"*

Dépôt: le 11.07.2020 à 20:20

Pétitionnaire: Gaiganis Constantin Dinos

PÉTITIONS AVISÉES FAVORABLEMENT A CONDITION DE SUPPRIMER UNE FORME PERSONNELLE – MISES EN SUSPENS

La commission a émis un avis positif quant aux demandes de pétition publique mentionnées ci-après. Cet avis a été émis sous la condition que leur auteur supprime une forme personnelle. N'ayant obtenu aucune réaction en temps utile de la part des pétitionnaires visés, ces pétitions ont dû être mises en suspens en attendant qu'elles soient reformulées selon l'exigence de la commission.

*Demande de pétition publique **1647** - Pas d'impôts sur les primes exceptionnelles ni le 13ème mois offerts par les patrons*

Dépôt: le 30.06.2020 à 14:50

Pétitionnaire: Helder Ferreira da Silva

*Demande de pétition publique **1653** - Retour à l'ancien système et règlement des Adapto*

Dépôt: le 11.07.2020 à 00:02
Pétitionnaire: Alexandre Teixeira Badois

AVIS NEGATIFS

La Commission des Pétitions a émis lors de sa réunion du 15 juillet 2020 un avis négatif quant aux demandes de pétition publique suivantes :

*Demande de pétition publique **1651** - Rectification de l'âge de la retraite*

Dépôt: le 04.07.2020 à 16:11
Pétitionnaire: Joao Monteiro Dias

Motivation :

La demande de pétition publique 1651 est jugée similaire à la demande de pétition publique **1649** - *Pensiounsberetegt no 40 Joer Déngscht*, déposée le 2 juillet 2020. La Commission des Pétitions constate dès lors qu'elle est irrecevable en vertu de l'article 164 (3) du règlement de la Chambre des Députés qui stipule qu'« une pétition publique introduite sur le site internet de la Chambre des Députés ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction conformément au paragraphe 2. »

*Demande de pétition publique **1637** - Sauvegarde d'urgence de maison et immeuble d'avant 1950 du pays au caractère architectural du pays*

Dépôt: le 20.06.2020 à 17:27
Pétitionnaire: Emmanuel Hanus

Motivation :

Au lieu de soumettre un texte de pétition reformulé, le pétitionnaire s'est limité à commenter sa démarche dans une série de courriels. Partant, la commission constate que la pétition initialement déposée est irrecevable car elle concerne une affaire d'ordre communal.

PÉTITIONS A REFORMULER

*Demande de pétition publique **1644** - Enlever la fonction « commentaire » sur les sites d'informations (RTL, ELDO, etc.)*

Dépôt: le 29.06.2020 à 14:48
Pétitionnaire: Patrick Piticco

Motivation :

Les membres de la commission demandent au pétitionnaire d'étoffer la motivation de l'intérêt général au lieu de renvoyer simplement au but de la pétition.

*Demande de pétition publique **1645** - DROIT D'EXERCER SON REFUS DE VACCINATION COVID-19*

Dépôt: le 29.06.2020 à 16:23
Pétitionnaire: Fabian Hirtz

Motivation :

Le pétitionnaire est prié de reformuler sa pétition en la précisant davantage.

Les membres de la commission tiennent à informer le pétitionnaire qu'il n'existe pas au Luxembourg une quelconque obligation de vaccination. Partant, chacun est aujourd'hui en droit de refuser d'être vacciné. De ce fait, le but poursuivi par la présente pétition prête à confusion et a donné lieu à des interprétations divergentes.

*Demande de pétition publique **1648** - CONGÉ COVID-19*

Dépôt: le 01.07.2020 à 16:50

Pétitionnaire: Vito Pascalicchio

Motivation :

Les membres de la commission rendent le pétitionnaire attentif au fait que des personnes vulnérables sont restées à domicile et ont quand-même travaillé (télétravail). Les membres de la commission prient l'auteur de la pétition de formuler son texte sans opposer une catégorie de gens à une autre catégorie.

*Demande de pétition publique **1650** - Aféierung vum allgemengen Wierdéngscht fir all Lëtzebuerger ab 17 Joer fir op mannst 12 Méint*

Dépôt: le 03.07.2020 à 19:11

Pétitionnaire: Jean-Marc Alesch

Motivation :

La commission informe le pétitionnaire qu'il est insuffisant de répéter la même phrase à l'intitulé, au but et à la motivation de la pétition. Les membres de la commission demandent à l'auteur de la pétition d'en étoffer le texte et surtout la motivation de l'intérêt général.

Échange de vues

Au sujet de la **demande de pétition publique 1644 - Enlever la fonction « commentaire » sur les sites d'informations (RTL, ELDO, etc.)**, Madame la Présidente rend attentif à la motivation manquante et propose que la pétition soit reformulée.

Monsieur le Député André Bauler soulève la question de savoir si l'objet de la pétition se limite à des entreprises de droit privé, même si RTL est lié à l'État luxembourgeois par un contrat de concession. Partant, Monsieur le Député se demande si la Commission des Pétitions est compétente pour instruire la présente pétition. L'orateur demande de plus si l'objet de la pétition ne va pas à l'encontre du droit constitutionnel de la liberté d'expression.

Monsieur le Député Gusty Graas estime pour sa part que de nombreuses lois réglementent la vie des entreprises. En conséquence, il appartient, selon l'orateur, à la commission d'instruire la pétition sous examen. Monsieur le Député pense qu'il convient d'accepter la présente pétition, à condition qu'elle soit reformulée.

Monsieur le Député Marc Goergen donne à considérer que RTL et Eldorado sont cités en tant qu'exemples par le pétitionnaire et que son objectif est d'ordre général s'il demande d'enlever la fonction « commentaires » des sites d'informations.

Madame la Députée Lydia Mutsch partage cet avis et s'exprime en faveur d'une reformulation de la présente pétition, afin que la partie consacrée à la motivation de l'intérêt général devienne plus consistante.

Concernant la **demande de pétition publique 1645 - DROIT D'EXERCER SON REFUS DE VACCINATION COVID-19**, Madame la Présidente constate d'emblée qu'il n'existe au Luxembourg aucune obligation de vaccination. L'oratrice pense que le pétitionnaire craint qu'une telle obligation puisse venir et qu'il formule sa pétition en conséquence en réclamant le droit de refuser une vaccination.

Madame la Députée Lydia Mutsch constate que le pétitionnaire est sans doute un adversaire des vaccinations, ce qu'elle regrette. Toutefois, l'oratrice estime qu'il est en droit de réclamer la possibilité de refuser une vaccination, même si en effet, il n'existe aujourd'hui aucune obligation au Luxembourg pour se faire vacciner. De plus, l'actuelle Ministre de la Santé n'envisage pas, selon Madame la Députée, d'introduire une telle obligation. L'oratrice souligne que le pétitionnaire craint cependant qu'une telle obligation puisse être introduite. Madame la Députée pense que la pétition est recevable.

Monsieur le Député Marc Hansen est d'avis que la commission ne peut pas déclarer recevable une pétition qui est sans objet. En l'occurrence, le droit de refuser une vaccination existe au Luxembourg puisqu'il n'y a effectivement aucune obligation de vaccination. Monsieur le Député souligne qu'il serait malencontreux de lancer une discussion qui serait fondée sur un fait erroné.

Madame la Présidente pense que le pétitionnaire devrait préciser le texte de sa demande en soulignant qu'il réclame un droit de refus s'il devait y avoir une obligation de vaccination.

Monsieur le Député Georges Engel estime qu'il faut déclarer la présente pétition irrecevable car son auteur demande d'obtenir un droit de refus qui existe déjà.

Monsieur le Député Paul Galles pense que la logique dans laquelle se situe le pétitionnaire revient à de la moutarde « avant » dîner.

Monsieur le Député Gusty Graas signale que le pétitionnaire anticipe et qu'il vise expressément le contexte du Covid-19. Selon l'entendement de Monsieur le Député, le pétitionnaire veut dire qu'il faut pouvoir exercer un droit de refus si une vaccination deviendrait obligatoire. L'orateur pense qu'il serait préférable que le pétitionnaire formule plus précisément sa demande.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime que la présente demande de pétition est sans objet. Il souligne qu'il n'appartient pas à la Commission des Pétitions de dire à l'auteur d'une pétition qu'il doit formuler son texte selon une certaine logique. La commission doit se limiter à informer le pétitionnaire que sa formulation initiale n'est pas acceptable sans lui fournir un *vade mecum* pour la rédaction de sa pétition.

Madame la Présidente estime que telle fut cependant depuis toujours la façon de procéder de la commission. Ainsi, les auteurs des pétitions priés de reformuler leur texte ont reçu des indications claires relatives au texte modifié que la commission attendait d'eux.

Monsieur le Député Marco Schank pense que le pétitionnaire anticipe et qu'il convient de lui demander de préciser son texte en soulignant que sa demande vise le cas où une vaccination deviendrait obligatoire.

Monsieur le Député André Bauler ouvre une parenthèse pour remarquer que la façon de s'exprimer au sein de la Commission des Pétitions changera le jour où les réunions des commissions seront transmises en direct.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf demande qu'il soit précisé en quoi devrait consister une reformulation demandée au pétitionnaire.

Madame la Présidente estime que l'auteur de la pétition devrait clarifier que sa demande se rapporte au moment où une vaccination serait devenue obligatoire.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo maintient sa position. Il estime que le pétitionnaire revendique un droit qui existe déjà. L'orateur n'en voit pas la raison d'être.

Monsieur le Député Marc Hansen pense qu'il faudrait expliquer au pétitionnaire qu'il n'y a aucune obligation de vaccination au Luxembourg. L'orateur ne se souvient pour sa part pas d'une pétition où la commission aurait demandé au pétitionnaire de recourir à une formulation du genre « si tel événement devait se concrétiser, alors la pétition revendique... ».

Monsieur le Député Gast Gibéryen pense qu'il convient d'informer le pétitionnaire que la vaccination est aujourd'hui facultative au Luxembourg. Par ailleurs, le pétitionnaire devrait reformuler sa pétition en disant qu'une vaccination ne doit pas devenir obligatoire à l'avenir.

Monsieur le Député Georges Engel pense que la commission ne devrait pas contacter le pétitionnaire pour lui suggérer comment il devrait reformuler sa pétition.

Madame la Présidente exprime son sentiment que la discussion prend de nouveau une tournure politique, ce qu'elle désapprouve.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo réfute cette impression qu'il ressent comme une supposition malveillante. Il demande que l'on puisse discuter librement sans être exposé au reproche de verser dans une discussion politicienne.

Monsieur le Député Georges Engel souligne qu'il ne s'est pas concerté avec qui que ce soit, mais qu'il pense qu'il y a un problème posé par la pétition sous examen. Il estime que la commission ne peut pas rédiger une pétition en lieu et place des pétitionnaires.

Madame la Présidente signale que l'orateur précédent vient de rejoindre nouvellement la commission et que celle-ci est allée depuis au moins neuf années toujours à la rencontre des pétitionnaires. L'oratrice insiste que la commission ne reformule pas elle-même le texte de la pétition sous examen, mais qu'il s'agit bien d'expliquer quelque chose au pétitionnaire. Tel fut toujours l'approche de la commission et l'oratrice n'admet pas que quelque chose d'autre soit affirmé.

Monsieur le Député Marc Hansen tient à souligner formellement qu'aucune stratégie majorité contre opposition vient d'avoir lieu. Par ailleurs, il rejoint la suggestion de Monsieur le Député Gast Gibéryen selon laquelle le pétitionnaire devrait écrire qu'il est opposé à ce qu'une vaccination devienne obligatoire. Une telle formulation serait en effet distincte de l'approche qui consiste à dire que s'il y avait une obligation de vaccination, alors il faudrait savoir exercer un droit de refus.

Quant à la façon de communiquer avec le pétitionnaire, Monsieur le Député souligne que la commission a toujours cherché le dialogue avec les auteurs des pétitions. La commission les a rendus attentifs à des faits qu'ils ne connaissaient pas et les pétitionnaires eux-mêmes ont alors pu reformuler leur pétition.

Monsieur le Député Gusty Graas souligne qu'il n'y a pas de positionnements politiques au sein de la Commission des Pétitions. Quant à la pétition sous examen, l'orateur estime qu'il adopte une vue différente de celle de ses collègues de parti. Il estime que l'auteur de la pétition doit reformuler sa demande afin de préciser son objectif.

Monsieur le Député Marco Schank confirme que la Commission des Pétitions a toujours essayé d'être proche du pétitionnaire, mais que, bien entendu, celui-ci devait toujours reformuler lui-même sa pétition. Ensuite, il appartient de nouveau à la commission de réexaminer le texte reformulé.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf rejoint Monsieur Schank dans l'approche qu'il vient de décrire.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo estime que l'approche décrite par Monsieur le Député Marco Schank est raisonnable. En l'occurrence, il existe aujourd'hui un droit de refuser une vaccination. Si l'auteur de la pétition vise autre chose, il devra le formuler clairement. Monsieur le Député répète qu'il ne veut pas que des discussions au sein de la commission soient réduites à un conflit majorité contre opposition. Le domaine des pétitions n'étant pas une science exacte, tout un chacun a le droit d'exprimer son opinion, estime Monsieur le Député.

Au sujet de la **demande de pétition publique 1646 - Prime de risque au personnel soignant**, Monsieur le Député Paul Galles donne à considérer qu'il y a un risque d'inflation de demandes de pétitions ayant comme objet le paiement d'une prime à différentes catégories de travailleurs dans le contexte de la reconnaissance des efforts fournis dans la lutte contre la pandémie. L'orateur pense que le débat du 29 juin 2020 consacré à l'introduction d'une prime unique pour le personnel hospitalier et ses suites constituent déjà une avancée notable.

Monsieur le Député Gusty Graas pense plutôt que l'auteur de la présente pétition vise une prime distincte de la prime unique prémentionnée et que cette prime s'apparente à la prime d'astreinte telle qu'elle existe dans la fonction publique. L'orateur propose d'accepter la présente pétition.

Monsieur le Député Jean-Marie Halsdorf rejoint Monsieur le Député Gusty Graas.

Monsieur le Député Marc Hansen estime que l'on ne peut pas s'attendre à un

débat fondamentalement différent de celui qui avait été mené le 29 juin 2020 au sujet de la prime unique pour le personnel hospitalier, mais que la présente revendication est suffisamment distincte pour que l'on puisse la considérer.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo signale qu'en effet, l'auteur de la présente pétition vise l'introduction d'une prime de risque. Par ailleurs, l'orateur ne s'attend pas à un débat fondamentalement différent de celui mené au sujet de la prime unique pour le personnel hospitalier, si la présente pétition devait rassembler 4.500 signatures.

Quant à la **demande de pétition publique 1647 - *Pas d'impôts sur les primes exceptionnelles ni le 13ème mois offerts par les patrons***, la question de savoir ce qu'il convient d'entendre par des revenus petits ou moyens est soulevée. Faut-il éventuellement demander au pétitionnaire de supprimer ce bout de phrase ? En fin de compte, la pétition est acceptée telle qu'elle, afin de maintenir l'esprit dans lequel elle est rédigée. Toutefois, le pétitionnaire devra supprimer une forme personnelle du texte de sa pétition.

Concernant la **demande de pétition publique 1648 - *CONGÉ COVID-19, Madame la Présidente*** estime que son contenu frôle la discrimination des personnes vulnérables. Elle donne à considérer que lors de la phase du confinement, des personnes vulnérables ont également travaillé, notamment dans le cadre du travail à domicile.

Monsieur le Député Gusty Graas pense que le pétitionnaire exprime son opinion et qu'il convient de la respecter, mais l'orateur signale qu'il se rallie si la commission devait demander une reformulation au pétitionnaire.

Monsieur le Député Marc Hansen signale que le pétitionnaire vise les personnes restées à domicile et non exclusivement les personnes vulnérables. Le texte de la pétition étant mal formulé, il apparaît discriminatoire alors que l'intention de son auteur était probablement une autre.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo confirme l'impression de Monsieur le Député Marc Hansen. Le terme « vulnérable » prête à confusion et il serait préférable qu'il soit supprimé. Par contre, Monsieur le Député constate que l'auteur de la pétition semble assimiler à du congé le fait d'être resté à domicile. Or, les gens ont été obligés de rester confinés, ce ne fut pas un choix. Le raisonnement du pétitionnaire est dès lors peu judicieux et il vaudrait mieux, selon Monsieur le Député, que le pétitionnaire exprime sa revendication en évitant d'opposer une catégorie de gens à une autre.

Monsieur le Député Paul Galles estime que la pétition est plutôt inéquitable que discriminatoire. L'orateur pense qu'il convient de la reformuler.

3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

DEMANDES DE RECLASSEMENTS EN PÉTITIONS ORDINAIRES

Pétition publique 1584 - *Ons nei Heemecht / Mieux vivre au Luxembourg (1843 signatures non validées) (demande de reclassement du pétitionnaire par courriel du 02.07.2020)*

En raison de la suspension de la collecte de signatures sur papier pendant la durée de l'état de crise, la période de signature pour la collecte des signatures sur papier a débuté le 24.06.2020 et se terminera le 04.08.2020 à 23:59. Or, le pétitionnaire renonce à la collecte de signatures sur papier (courriel du 2 juillet 2020).

La commission décide de transmettre la présente pétition au ministre compétent afin d'obtenir une prise de position.

CLÔTURES

La commission décide de clôturer la pétition suivante :

L'auteur de la pétition suivante n'a pas réservé de suite à la requête de la Commission de reformuler son texte (demande de reformulation envoyée le 10 juin restée sans réponse)

Demande de pétition publique 1620 - Demande d'annulation des démarches gouvernementales concernant la " Protection du Climat "

PRISES DE POSITION DU GOUVERNEMENT

Pétition 1538 - Zréckbezuelen Gesondheetskees
Prise de position du 6 juillet 2020 de la part du Ministre de la Sécurité sociale

Pétition 1541 - Pétition ordinaire concernant un ajout quant à l'attribution de la nationalité luxembourgeoise par option à un majeur
Prise de position du 1 juillet 2020 de la part de la Ministre de la Justice

La commission prend acte des prises de pétitions fournies par les membres du gouvernement et les transmettra aux pétitionnaires.

4. 7530 Débat d'orientation sur le rapport d'activité de l'Ombudsman (2018)

Monsieur le Député Marc Goergen, en sa qualité de rapporteur pour le débat d'orientation 7530 sur le rapport annuel 2018 de l'Ombudsman, explique qu'il a tenu à rédiger un projet de rapport neutre. Il résume les points essentiels des conclusions dudit projet de rapport.

En premier lieu, Madame le Médiateur est félicitée pour son travail et les explications fournies au sujet des différents cas exposés. Monsieur le Rapporteur souligne ensuite l'importance d'une bonne communication entre les administrations et les administrés. Il constate encore que le nombre des réclamations est en régression et il suggère d'analyser plus en détail ces variations. Certains ministères font encore l'objet d'un nombre relativement important de plaintes, le nombre de ministères ayant atteint un taux de correction de 100% a doublé de 2017 à 2018. Monsieur le Rapporteur constate que le champ des compétences du Médiateur ne couvre pas le fonctionnement des établissements de droit privé chargés d'une mission de service public, alors qu'il serait souhaitable d'élargir les compétences du Médiateur à ces institutions. Finalement, la Commission des Pétitions remercie le Médiateur et ses collaborateurs pour leur engagement.

Monsieur le Député André Bauler rappelle que la discussion sur le champ des compétences restreint du Médiateur est une discussion de longue date. L'orateur estime qu'il serait intéressant de dresser le contexte historique à ce sujet et de rappeler les arguments qui ont fait l'objet du débat d'il y a 10 ans.

Monsieur le Rapporteur Marc Goergen entend vérifier cet aspect et il propose d'inviter Madame le Médiateur afin de pouvoir approfondir la question.

5. Divers

Mercredi, le 22 juillet 2020 aura lieu à 9 heures une réunion de la Commission des Pétitions consacrée à la présentation des premiers éléments du nouveau site internet dédié aux pétitions.

La prochaine réunion de la Commission des Pétitions consacrée à l'examen des nouvelles pétitions aura lieu le 5 août 2020 à 10 :30 heures.

La première réunion de la commission dès la rentrée aura lieu le 9 septembre 2020. L'heure sera communiquée ultérieurement.

Madame la Présidente rappelle que deux débats publics doivent être organisés dès la rentrée, l'un consacré au télétravail (pétition 1556 – Instauration d'un droit au télétravail), l'autre consacré au 5G (pétition 1560 – Stopper définitivement le déploiement de la 5G au Luxembourg). Ce dernier débat pourrait avoir lieu le 6 octobre 2020, pense Madame la Présidente. Elle informe que Monsieur le Premier ministre tient à participer audit débat. La date doit encore être confirmée.

*

Madame la Présidente attire l'attention des membres de la commission sur un courrier électronique qui a été adressé à l'ensemble des membres de la commission. Par ce courriel, un citoyen se plaint d'être harcelé par une pétitionnaire. Il dénonce le fait que la pétitionnaire affiche sur un compte facebook la photo de sa maison avec des textes qui accusent le plaignant d'être irresponsable puisqu'il sacrifie une vieille substance bâtie. Le plaignant affirme qu'il s'inquiète et qu'il a peur pour sa famille. Il a contacté les membres de la commission parce que le compte facebook de la pétitionnaire peut être rejoint à travers un lien via le site internet de la Chambre des Députés.

Madame la Présidente demande aux membres de la commission ce qu'ils en pensent et comment il convient d'agir.

Monsieur le Député Marc Goergen constate que la seule main mise de la commission est celle sur le site de la Chambre des Députés et non pas sur le compte facebook de la pétitionnaire en question.

Monsieur le Député Marc Hansen lui donne raison et il suggère que la personne qui se sent menacée pourrait faire une plainte auprès de la police.

La commission décide de contacter la pétitionnaire et de lui demander de supprimer le lien vers son compte facebook, étant donné qu'il contient des informations et des commentaires qui se soustraient au contrôle et à l'autorisation de la Chambre des Députés. En plus, le plaignant est à informer de ses droits en matière de plaintes.

Luxembourg, le 15 juillet 2020

Le Secrétaire-administrateur,
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,
Nancy Arendt épouse Kemp